

SAC-950309

UNIVERSITÉ DE MONCTON

131^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 9 mars 1995 à 9 h

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENCES

Jean-Bernard Robichaud, président	UdeM	Bertrand Marion, professeur	CUSLM
Marie-France Albert, doyenne	CUM	Priscille Massé, professeure	CUM
Corine Auger, professeure	CUS	Pierre Ouellette, professeur	CUM
Adrien Bérubé, DSP	CUSLM	Louise Péronnet, professeure	CUM
Bernadette Bérubé, professeure	CUM	Marielle Préfontaine, DGEP	UdeM
Andréa Boudreau-Ouellet, professeure	CUM	Edgar Robichaud, professeur	CUSLM
Julien Chiasson, professeur	CUM	John Sichel, professeur	CUM
Zénon Chiasson, doyen	CUM	Ba Tran Quang, professeur	CUM
Léandre Desjardins, VRER	UdeM	Michèle Trudeau, directrice	CUM
Lionel Dionne, professeur	CUS	Lita Villalon, directrice	CUM
Nassir El-Jabi, directeur	CUM	Francis Weil, professeur	CUM
Luc Frenette, professeur	CUSLM		
Roger Gervais, professeur	CUSLM	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Normand Gionet, directeur	CUM	Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
Paul Grell, professeur	CUM	Rhéal Bérubé, dir. Développement	CUM
Christophe Jankowski, doyen	CUM	Armand Caron, vice-recteur	CUS
Lorraine Julien, bibliothécaire	CUM	Pierre Dion, président d'assemblée	CUM
Ricky Landry, étudiant 1 ^{er} cycle	CUM	Fernand Landry, VRARH	UdeM
Rodrigue Landry, doyen	CUM	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire	UdeM
Ronald C. LeBlanc, doyen	CUM	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
Albert Lévesque, bibliothécaire en chef	CUM	Viateur Viel, registraire	CUM
Victorin Mallet, doyen	CUM		

EXCUSÉS: Normand Doucet, Rino Lacombe, Paul Lanctôt, Roland G. LeBel

ABSENCES: Natacha Bossé, Normand Carrier, Carole Denis, Nicolas Landry, Ian Richmond, Dominique Rioux et Pascal Robichaud

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-941110 ET SAC-941130	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1	(7.11) BEP-BEd (R17-SAC-940825).....	5
7.2	(7.12) Comité sur l'imputabilité et la transparence.....	5
7.3	(7.13) Valorisation du leadership étudiant	6
7.4	(12.2) Règlement 10.9.3 : fraude (R24).....	6
7.5	(14) Rapport du Conseil de la langue française (R35).....	6
7.6	(16) Calendrier universitaire (R44).....	8
7.7	(17) Évaluation de la FESR : rapport d'étape (R47 et R48)	9
7.8	Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques	10
8.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-950221)	12
8.1	Psychologie	12
8.2	Mathématique.....	13
8.3	Biologie	16
8.4	Arts visuels	18
8.5	Nouveaux programmes proposés: extrapolations triennales 1990	19
9.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	20
9.1	Éducation : création du cours DS 4580 et modification à la description du cours DS 4570	20
9.2	BA-BEd (primaire) : condition d'admission.....	20
9.3	BA-BEd (primaire) : programme	20
9.4	Création de cours MA et PH	24
9.5	Création du cours DS 4575.	25
9.6	BEP-BEd : programme	26
	BA-BEd (primaire) : nouveaux cours DP et ED.....	27
10.	RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	28
11.	POLITIQUE CONCERNANT L'ÉMISSION DE DUPLICATA D'UN DIPLÔME.....	29
12.	NOMINATIONS	29
12.1	Bureau de direction du Sénat	29
12.2	Comité d'attestation d'études.....	30
13.	DISTRIBUTION DES PROCÈS-VERBAUX.....	30
14.	AFFAIRES NOUVELLES.....	30

14.1	Lettre de la University of Western Ontario	30
14.2	Qualité académique, rôle du Sénat	31
14.3	Coût des programmes	33
14.4	Programmes coopératifs.....	33
14.5	Suite à donner aux lettres de Paul Grell, Christophe Jankowski et Roland G. LeBel	34
15.	PROCHAINE RÉUNION	34
16.	CLÔTURE	35
	DOCUMENTS	36
	DOCUMENT A : Ordre du jour	37
	DOCUMENT B : Correspondance	38
	DOCUMENT C : Comité sur l'imputabilité et la transparence : rapport préliminaire.....	50
	DOCUMENT D : Rapport du Conseil de la langue française.....	69
	DOCUMENT E : Calendrier universitaire.....	76
	DOCUMENT F : Évaluation de la FESR : rapport d'étape.....	78
	DOCUMENT G : Procès-verbal CCJ-950221	81
	DOCUMENT H : Rapport du Comité des programmes.....	95
	DOCUMENT I : Rapport du Comité sur les nouvelles technologies.....	121
	DOCUMENT J : Politique concernant l'émission de duplicata d'un diplôme	122
	DOCUMENT K : Nomination : Bureau de direction du Sénat	126
	DOCUMENT L : Lettres de Paul Grell, Christophe Jankowski, Roland G. LeBel et Jean-Bernard Robichaud.....	128

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et plus particulièrement à Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et à Marie-France Albert, doyenne de l'école de droit. Il mentionne que les personnes suivantes se sont excusées : Normand Doucet, Rino Lacombe, Paul Lanctôt et Roland G. LeBel.

Le recteur souhaite la bienvenue à Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du Sénat. Il propose aux sénateurs et sénatrices d'envoyer un vote de remerciements à Gilles Long, qui a pris sa retraite en décembre 1994. Il a servi le Sénat pendant de nombreuses années de façon loyale et professionnelle.

R : 01-SAC-950309

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Adrien Bérubé, propose :

« Qu'un vote de remerciements soit adressé à Gilles Long pour les services rendus au Sénat. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Le recteur précise qu'il y a eu des changements au niveau de l'Administration. Médard Collette et Louis Malenfant ont été remplacés par Fernand Landry, nouveau vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines. Ce dernier est invité au Sénat comme personne ressource.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

(Voir le Document B, page 38)

À l'avenir, la correspondance sera distribuée aux membres du Sénat afin de leur donner le temps de la lire. Pour aujourd'hui, une partie de la correspondance a été expédiée et l'autre partie a été déposée sur la table ce matin. Le président accorde donc quelques minutes de lecture silencieuse aux membres.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, page 37)

Ajouts à la rubrique *Affaires nouvelles*

- 14.1 Lettre de la University of Western Ontario (J.-B. Robichaud)
- 14.2 Qualité académique, rôle du Sénat (P. Massé)
- 14.3 Coût des programmes (P. Massé)
- 14.4 Programmes coopératifs (J.-B. Robichaud)
- 14.5 Lettres de Paul Grell, Christophe Jankowski et Roland G. LeBel

R ; 02-SAC-950309

Michèle Trudeau, appuyée par Lita Villalon, propose :

«*Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.*»

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-941110 ET SAC-941130

R : 03-SAC-950309

John Sichel, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«*Que les procès-verbaux SAC-941110 et SAC-941130 soient adoptés.*»

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 (7.11) BEP-BEd (R17-SAC-940825)

Selon Léandre Desjardins, le Sénat avait demandé que le Comité des programmes reconsidère le BEP-BEd. Il suggère de traiter cette question à la rubrique 9, *Rapport du Comité des programmes*.

7.2 (7.12) Comité sur l'imputabilité et la transparence (Voir le Document C, page 50)

Le document a été déposé sur la table ce matin.

Adrien Bérubé, président du Comité, présente son document. Il précise qu'il s'agit d'un rapport préliminaire soumis pour lecture et commentaires. Le Comité souhaite recevoir des réactions avant le 30 avril prochain. Ces commentaires peuvent être adressés à n'importe quel membre du Comité ou à la secrétaire générale. Monsieur Bérubé s'engage à incorporer les commentaires reçus dans son rapport final qui sera déposé à la réunion du Sénat du mois de mai.

M. Bérubé souligne que le rapport final sera conforme aux exigences du Sénat en matière de féminisation des textes.

- J.-B. Robichaud : Serait-il approprié à ce stade-ci que les membres du Conseil des gouverneurs soient informés de la teneur de ce rapport? Je mettrais en cause l'adoption en mai parce que le Conseil votera le budget en avril. Ne pourrait-on pas accepter une certaine flexibilité dans les échéances?
- A. Bérubé : Je n'ai pas d'objection à ce que le document soit rendu public. Le Sénat devrait avoir une position claire avant d'entamer les négociations appropriées. Il faudrait discuter davantage de stratégies. On ne remet pas en question la Charte et l'Institution, mais la façon de fonctionner. Le Sénat et le Conseil des gouverneurs ne se connaissent pas, alors qu'ils devraient se concerter et avoir un «agenda» commun. On peut retarder la date du mois de mai s'il y a consensus.
- J.-B. Robichaud : Le Sénat devra faire son travail et réagir. Mais il doit éviter de développer une position en vase clos qui le conduirait à une confrontation avec le Conseil des gouverneurs. Pour mieux servir les intérêts de l'Université, il faut engager toutes les instances dans une position de réforme.

- A. Bérubé : On pourrait faire parvenir le document au Conseil des gouverneurs. Si ce point est mis à l'ordre du jour de leur prochaine réunion, nous pourrions avoir leurs premières réactions. Le rapport final pourrait être modifié en conséquence.
- El-Jabi : Le rapport a été commandé par le Sénat et pour le Sénat. On peut demander l'opinion des gouverneurs jusqu'au 30 avril, comme pour les autres instances. Comme il s'agit d'un rapport préliminaire, il ne devrait pas faire l'objet de discussion avant que les membres du Sénat aient exprimé leurs avis.
- Président : On est d'accord pour diffuser le rapport au Conseil des gouverneurs, mais il est entendu que le rapport final pourrait recevoir des ajustements.
- Boudreau-Ouellet : Je verrais mal que le Conseil des gouverneurs se penche sur le document avant que le Sénat ne l'ait adopté. Je ne suis donc pas à l'aise que ce soit à l'ordre du jour du Conseil.
- J.-B. Robichaud : Il s'agit bien d'un rapport d'un comité du Sénat. Dans la mesure où il aurait une incidence sur le Conseil des gouverneurs, il serait de mise d'en informer les membres du Conseil. Il faut s'assurer qu'on reste à l'intérieur de la sphère du Sénat. Notre réflexion nous amènera peut-être à élargir le débat. On devrait informer périodiquement le Conseil. Un comité du Conseil pourrait adopter sa propre démarche avant que ce dernier ne se prononce.

7.3 **(7.13) Valorisation du leadership étudiant**

En l'absence de Pascal Robichaud, Ricky Landry informe les membres que le document n'est pas prêt, car le Comité ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion du Sénat.

7.4 **(12.2) Règlement 10.9.3 : fraude (R24)**

Marielle Préfontaine précise que le Comité s'est réuni une fois seulement. Les membres ont discuté des deux points soulevés par le Sénat, mais ne sont pas arrivés à une conclusion. Le travail sur la résolution 24 est amorcé. Il n'y a pas de rapport à soumettre aujourd'hui.

7.5 **(14) Rapport du Conseil de la langue française (R35)** (Voir le Document D, page 69)

Invité : Arthur Girouard, président du Conseil

M. Girouard souligne les ajustements qui ont été apportés à la suite des observations faites à la dernière réunion du Sénat. Selon lui, le texte de la politique linguistique est maintenant plus clair et plus nuancé. Tout en reconnaissant que le document n'est pas parfait, il considère qu'il s'agit d'un texte de base avec lequel on peut travailler. Des ajustements seront faits en cours de route.

Les changements effectués sont en caractère gras. M. Girouard attire l'attention sur les articles 4.4.4 (*les expositions*), 4.6 (*musique*) et 9.3 (*liste de manuels*).

D'après M. Girouard, voilà sept ans que l'on cherche à définir cette politique. Certaines personnes la trouvent trop rigide et d'autres pas assez. Il invite plutôt les gens à adopter une attitude positive.

- Tran Quang : À la page 7, point 9.1, il faudrait lire : ...*pour les cours autres que de français*. L'article 9.2 dit qu'il faut obtenir un manuel de cours convenable en français. Qui aidera le professeur qui ne se rend pas compte que ses documents contiennent des erreurs? Le terme «convenable» pose problème, car on ne sait pas comment cet article pourra être appliqué.

- Girouard : Tout s'enchaîne. On demande au personnel de bien connaître le français; on demande la même chose aux étudiants. S'il faut un manuel pour dire comment appliquer cet article, ça prendra dix ans.
 - Ouellette : Ce n'est pas un débat nouveau. Il y a un sérieux problème en ce qui a trait à certaines disciplines. En administration et en psychologie, il y a tellement d'étudiants qu'on a traduit des manuels. Mais en éducation physique et loisir, je défie qui que ce soit de trouver un manuel français. Il faudrait de la souplesse sur ce point.
 - Girouard : Il y a des cas d'exception. Il se peut que des collègues d'autres universités aient écrit un manuel en français dans ces disciplines. C'est pourquoi il est important de publier la liste des manuels utilisés.
 - LeBlanc : Si l'on veut appliquer l'article 9.1, l'Université devra aider les professeurs à publier des manuels. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'incitation dans ce sens. On pourrait aussi inciter les professeurs à faire des photocopies de leurs notes de cours, surtout pour les premières années du bac. Cela coûterait moins cher que des manuels.
- Le point 3.1.4 (*composition du Conseil de la langue française*) entraînera des coûts à cause du grand nombre de personnes qui vont y siéger. D'autant plus qu'il y aura aussi un comité par centre (3.3.1). Concernant le point 4.1.4 (*achat de la version française des logiciels*), il faut noter que les logiciels sortent d'abord en anglais. Si l'on veut éviter d'acheter deux versions, on va devoir attendre la sortie de la version française. Cela pose un problème.
- A propos du point 9.2 (*manuels*), en sciences sociales, peu de professeurs adoptent un manuel de classe. Nous demandons plutôt aux étudiants de lire des articles et d'utiliser l'autoroute électronique. Dans les cours où 90% des références sont en anglais, est-ce interdit d'avoir ce type d'exigences?
- Massé : Au point 5.2, on parle de revues professionnelles. Cela inclut-il les revues scientifiques? Devons-nous interpréter le point 5 comme une obligation de publier nos résultats de recherche en français?
 - Girouard : On pourra ajouter qu'il s'agit de revues scientifiques également. L'article 5.1 dit que les travaux doivent être en français s'ils sont publiés par l'Université.
 - Président : Point d'ordre. L'article invite à publier dans les revues de langue française; il ne l'impose pas.
 - Jankowski : Le terme «professionnelles» devrait être enlevé. Que veut dire *publiés par l'Université*? Nous n'avons pas de presses universitaires.
 - Girouard : On veut dire financés par l'Université.
 - Desjardins : Cette nouvelle politique a l'avantage de définir les objectifs que l'Université aimerait atteindre . Si nous avons besoin d'exceptions, cela peut vouloir dire que nous avons besoin d'une politique. On peut travailler à partir des deux volets: la politique et les exceptions. Rappelons-nous qu'une politique n'est pas la même chose que des règlements.
 - Gionet : Du point 8.1 semble se dégager une invitation à travailler ensemble. Cela fait-il ressortir le fait que tout le monde est responsable de la qualité du français? J'aimerais que cet article soit situé dans le contexte de la restructuration des cours de français qui s'amorce.
 - Weil : Au point 3.1.4, 5e paragraphe, le professeur ou la professeure de la Faculté des sciences de l'éducation devrait être élu et non nommé par le corps professoral de cette faculté. L'article 10.3 devrait être mieux rédigé. On laisse entendre que le professeur est tenu de s'exprimer dans un bon français seulement dans les documents écrits. J'aurais préféré que ce soit en tout temps à l'oral comme à l'écrit. Est-ce que le Conseil prévoit une mesure pour la mise en application de cette politique qui, à ma connaissance, n'est pas nouvelle? Au sujet des manuels, par exemple, l'Université ne s'est jamais assurée que la politique soit suivie.
 - Girouard : Le Conseil de la langue française ne fait pas la police. C'est au bureau du VRER de publier la liste des manuels et de s'assurer que la politique est suivie. En fait, c'est la responsabilité de tout le monde. Nous allons recevoir des plaintes et faire des interprétations. Nous pourrions proposer des changements.
 - Rodrigue Landry : Je suis d'accord avec la mesure incitative du point 9.1, mais la

phrase n'est pas logique. Elle semble dire que les manuels de tous les cours autres que ceux de français peuvent être dans une autre langue que le français. Pour ce qui est des revues, qu'on écrive revues professionnelles ou scientifiques.

- J.-B. Robichaud : L'intention de cette politique est d'affirmer que l'Université de Moncton est de langue française et que l'ensemble de la communauté universitaire fait des efforts pour progresser dans ce sens. Il est important qu'une telle politique soit adoptée; on ne peut passer cinq autres années à changer les virgules.

Concernant le point 9.1, on peut constater que dans certaines disciplines, les manuels n'existent pas. Au lieu de ne rien faire, il faut préciser que l'objectif est de prendre le moyen d'en avoir. Le regroupement des universités françaises hors-Québec incite les professeurs des dix universités membres à se donner du matériel qui soit satisfaisant. Le regroupement a déjà publié quatre ou cinq ouvrages pour combler des lacunes; d'autres sont en préparation. On doit offrir aux étudiants de première année des manuels de langue française. Le défi est le même pour toutes les universités membres et c'est en se regroupant qu'on pourra le relever.

- Ricky Landry : Le point 4.6 concernant la musique sera difficile à appliquer, car je crois que certains services ne relèvent pas de l'Université. Il faut faire la distinction entre nos services et les autres.
- Girouard : C'est un encadrement que l'on donne. Au Bistro, on devra, de temps à autre, avoir des chansons en langue française. C'est une politique globale et nous croyons que nous pouvons inciter les gens à vivre dans un contexte français. Cette politique est bonne et je souhaite qu'elle soit approuvée.
- Président : Cette politique est incitative et non coercitive. C'est une direction que nous nous donnons. Il s'agit d'une politique et non d'un règlement.

R : 04-SAC-950309

Lita Villalon, appuyée par Michèle Trudeau, propose :

«Que la politique linguistique soit adoptée»

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Le président remercie M. Girouard.

7.6 Calendrier universitaire : suite à R : 44-SAC-941110 (Voir le Document E, page 76)

Le registraire explique son document. Une correction est apportée : il faut lire 75 minutes au lieu de *150 minutes*. Cette modification ne change toutefois rien au nombre d'heures dans une session.

Pour faire le calcul, M. Viel a pris comme base des périodes de 50 minutes d'enseignement. Il fait remarquer que la session d'automne comporte moins d'heures d'enseignement que celle d'hiver. La période d'examen n'a pas été incluse. On pourrait ajouter trois heures au total pour inclure la période d'évaluation.

- LeBlanc : Combien d'heures aurait-on perdu en raison des tempêtes?
- Viel : Le calcul n'a pas été fait.
- J.-B. Robichaud : Le document fait apparaître une question de fond : quand on offre un cours de 45 heures, on livre, en fait, environ 40 heures. Si l'on ajoute l'évaluation, à la première session on arrive à 40 heures et à la deuxième on arrive à près de 45. Est-ce que le Sénat est satisfait de cette situation? Est-ce normal ou désirable?
- B. Bérubé : Ce document nous porte à réfléchir, mais on ne peut aller plus loin aujourd'hui. Un comité devrait peut-être être mis sur pied pour étudier cette question.

- A. Bérubé : On nous donne une information factuelle. On n'analyse pas pourquoi on a perdu des heures. L'Université Simon Fraser a une politique au sujet des tempêtes. On y compense les cours perdus par des journées de rattrapage à la fin de la session. La pression que nous subissons au CUSLM pour fermer le Centre durant les tempêtes diminuerait si nous avions une politique de ce genre. Il faut avoir un mécanisme pour atteindre 15 semaines.
- Mallet : On ne peut tirer de conclusion, car la base du calcul n'est pas bonne. Dix minutes sont prévues pour permettre le changement de classe. On devrait donc faire le calcul sur une base d'une heure au lieu de 50 minutes.
- Ouellette : On insiste beaucoup sur les 45 heures. On oublie que pour une heure de cours, il y a deux heures de travail à l'extérieur de la classe. Dans les universités en Amérique du Nord, la charge normale est de 5 cours, soit 15 crédits. Ici, on privilégie les programmes de 175 crédits avec des sessions de 21 crédits. Cela me préoccupe. L'étudiant qui a 20 heures de cours a donc une charge de 60 heures d'études? Il y a des raisons légitimes pour lesquelles le baccalauréat ne devrait pas dépasser 120 crédits.
- Sichel : Il serait difficile d'allonger la session d'automne. C'est probablement la même chose ailleurs. Si l'on pense que ce n'est pas honnête de dire 45 heures, on pourrait peut-être parler de semestre plutôt que du nombre d'heures.
- Viel : Il y a quelques années, nous avons comparé la longueur des sessions de plusieurs universités. La nôtre était l'une de celles où les sessions étaient les plus longues. A moins que les sessions aient allongé ailleurs, ce serait encore le cas, vu que nos sessions n'ont pas raccourci. Je crois que notre base de calcul est bonne, puisqu'on parle de 75 minutes de contact. La seule façon d'avoir plus d'heures serait d'ajouter une période le soir, étant donné que les sessions sont au maximum de leur longueur. Les étudiants se plaignent que le semestre se termine trop tard au printemps, ce qui nuit à leurs chances de se trouver un emploi.

R : 05-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Ricky Landry, propose :

«Que le rapport soit reçu.»

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

7.7 **(17) Évaluation de la FESR : rapport d'étape**
(Voir le Document F, page 78)

Léandre Desjardins précise qu'il s'agit d'un rapport d'étape. Un gros travail a été fait : l'auto-évaluation. Le résultat sera remis aux évaluateurs externes, qui seront ici les 3 et 4 avril prochain.

Le doyen Jankowski souhaite que l'évaluation de sa faculté se fasse de façon réfléchie. Selon lui, la préparation du rapport a mobilisé beaucoup de monde, étant donné la nature particulière de la FESR. Elle a aussi suscité une prise de conscience. M. Jankowski souligne la collaboration obtenue de la part de tous les membres de son Conseil ainsi que de l'Administration. Il mentionne que les évaluateurs sont des personnes habiles qui ont beaucoup d'expérience, mais il déplore la courte durée de leur séjour. Leur calendrier est si chargé qu'il est presque impossible pour eux de faire tout le travail, selon lui. Il souhaite la participation du CUS et du CUSLM. «Nous voulons des consultations appropriées et sérieuses», conclut-il.

R : 06-SAC-950309

Christophe Jankowski, appuyé par Léandre Desjardins, propose :

*«Que le document **Évaluation de la FESR (rapport d'étape)** soit reçu.»*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

- Weil : Il aurait été bon que le Sénat reçoive à la fois de l'information sur la procédure utilisée pour l'évaluation de la FESR et une invitation à faire des commentaires.
- Massé : À la deuxième page, on mentionne les personnes ou groupes qui vont être vus. Cela inclut-il les directeurs de thèses et les professeurs subventionnés? Les lettres d'appui envoyées au doyen seront-elles lues par les évaluateurs?
- Desjardins : Le temps est court; on fera tout ce qu'il sera possible de faire.
- Jankowski : En réponse à M. Weil, je suis prêt à constituer un dossier. Le rapport est assez volumineux. Il contient des documents qui sont connus de la plupart des professeurs. D'ici le 3 avril, on va inclure les sénateurs dans toutes les rencontres et procédures. Le mandat de l'évaluateur est en troisième page. En réponse à Mme Massé, des rencontres sont prévues avec les professeurs des centres du Nord et il sera possible de rencontrer certains professeurs chercheurs subventionnés. Les lettres d'appui seront publiées dans la revue *Recherche*. Nous avons décidé de ne pas les inclure dans les documents remis à l'évaluateur. Nous avons un système minimum de consultation à un niveau minimal.
- Grell : Il s'agit d'un processus extrêmement important. C'est la première fois qu'une de nos facultés est évaluée. Si l'on se réfère à l'expérience d'évaluation des départements, on ne peut se cantonner au mandat des évaluateurs. Ceux-ci doivent rencontrer les professeurs qui ont des activités de recherche au 2^e cycle. Il faudrait un équilibre harmonieux entre les personnes qui ont des responsabilités administratives et celles qui ont des activités de recherche. Le mandat devrait être nuancé, car il est très restrictif. Je doute que d'autres facultés souhaitent être évaluées uniquement sur leur structure et leur fonctionnement.
- Desjardins : Je ne trouve pas qu'on soit prêt à faire une évaluation de la performance. Cela impliquerait, entre autres, qu'on ait le curriculum vitae des professeurs. Il est préférable de s'en tenir au mandat et à la résolution du Sénat.
- Jankowski : Le point soulevé par M. Grell est très important : il faut un équilibre. J'espère que le 3 avril sera une très longue journée. Il s'agit de donner assez de temps aux différents groupes de professeurs. Nous pouvons difficilement faire autre chose que ce que demande le Sénat. Le mandat est le texte officiel qu'il faut envoyer aux évaluateurs. Celui-ci offre tout de même assez de flexibilité pour que les évaluateurs touchent la performance s'ils le veulent. Rien n'empêche les évaluateurs d'outrepasser leur mandat.

7.8 Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Le recteur explique que normalement, on adopte le rapport en novembre pour permettre au Sénat de mars de faire des ajustements. Or, cette fois-ci, le Comité se trouvait dans une situation où il n'y avait pas de candidature pour le CUSLM. Pour ce qui est du CUS, le Sénat avait accepté la proposition de décerner un doctorat *honoris causa* à René Monory, président du Sénat français. En novembre, le Comité avait rapporté que cette résolution tenait toujours. Depuis, M. Monory, tout en se disant toujours honoré, a fait savoir que la perspective d'un deuxième tour aux élections présidentielles ne lui permettait pas de s'absenter en mai prochain. Nous avons convenu que ce serait partie remise.

Le recteur présente les deux candidatures retenues : l'une pour le CUSLM (professeur émérite) et l'autre pour le CUS.

- Grell : Quel est le sens de cet honneur?
- Recteur : Le doctorat honorifique vise à reconnaître l'excellence de la carrière d'une personne qui a fait une contribution remarquable dans le développement des connaissances ou dans certains domaines d'application. Dans le cas du titre de professeur émérite, on se préoccupe de reconnaître la valeur de carrières universitaires. Par le passé, les personnes honorées étaient souvent des gens qui avaient oeuvré à l'Université, mais ce n'est pas un critère absolu.

CUSLM

Yvette Bisson

Professeure émérite

CUS

Soeur Cécile Renault

Doctorat en sciences sociales

L'élection requiert l'assentiment des 2/3 des membres présents.

Scrutateur et scrutatrice : Viateur Viel et Marie-Paule Martin

Résultat du scrutin secret : Les deux candidatures ont obtenu le suffrage des 2/3 des membres présents.

PAUSE : 11 h 13

REPRISE 11 h 31

Le recteur ajoute qu'à la suggestion de M. Jankowski, on doit faire appel aux sénateurs, aux facultés et aux départements afin d'enrichir la banque de candidatures. On ne doit pas attendre l'appel qui se fait en septembre. Les membres du Comité ont de la difficulté parce qu'il n'y a pas énormément de candidatures qui les enthousiasment. Il faut documenter les propositions envoyées.

Marielle Préfontaine précise que le rôle du Comité est de faire un choix des candidatures présentées. Lorsque le Comité n'a qu'une seule candidature pour un centre, il n'a pas de choix. Elle insiste sur la nécessité que le Comité reçoive, pour chacun des centres, suffisamment de candidatures pour permettre de faire un choix.

Le président souligne que selon l'horaire suggéré par le BDS pour traiter tous les points, le Sénat a pris environ une heure de retard. Le BDS propose que tous les points de l'ordre du jour soient abordés aujourd'hui. S'il le faut, on devra continuer après le souper.

- E. Robichaud : Je demande que le suivi des lettres (4.1, 4.5 et 4.12) soit traité immédiatement plutôt que dans les *Affaires nouvelles*.
- Président : L'ordre du jour a déjà été adopté. Pour le modifier, il faudra 2/3 des votes.
- Massé : Il faudrait traiter la lettre 4.9 également.
- Préfontaine : On a ajouté dans les *Affaires nouvelles* les résidus du dernier Sénat. Devrait-on les traiter tout de suite?
- A. Bérubé : On s'est donné un ordre du jour qui prévoit traiter ces points à la rubrique *Affaires nouvelles*.

P : 07-SAC-950309

Edgar Robichaud, appuyé par Francis Weil, propose :

«*Que les résidus du dernier Sénat soient traités immédiatement.*»

Vote sur P07

Pour 5

Contre 27

REJETÉE

8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-950221
(Voir le Document G, page 81)

Yves Poussart est présent à titre d'observateur.

R : 08-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Lionel Dionne, propose :

«Que les rapports de réévaluation des quatre programmes soient reçus.»

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

8.1 Psychologie

Léandre Desjardins donne quelques explications au sujet du rapport.

R : 09-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que le Sénat adopte les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, c'est-à-dire :

Que la Faculté des sciences sociales soumette aux instances appropriées (en tenant compte de l'ensemble de ses ressources tant professorales que financières) :

- a) *les ajustement jugés nécessaires aux programmes de premier cycle en psychologie (R 1.0 à R 6.0, R 28.0, annexe A, CCJ-950221);*
- b) *les modifications jugées nécessaires à l'admission au BPs à la fin de la deuxième année du baccalauréat (R 7.0 à R 8.1, R 16.0 à R 18.1, R 26.0, annexe A, CCJ-950221);*
- c) *des moyens pour remédier au problème soulevé par des cours de service en psychologie - plus particulièrement PS 3620 et PS 4730 (R 9.0 à R 13.2 et R 20.0, annexe A, CCJ-950221);*
- d) *des stratégies visant à mieux répartir les charges d'enseignement, à assurer la relève du corps professoral et à établir un meilleur équilibre hommes/femmes au Département de psychologie (R 22.0 et R 22.1, annexe A, CCJ-950221);*
- e) *un projet visant un réaménagement des locaux et le renouvellement de l'équipement (R 24.0 et R 24.1, annexe A, CCJ-950221).*

Que le Département de psychologie voie :

- a) *à mettre en place des stratégies visant à augmenter la productivité en recherche de même que le nombre de subventions provenant d'agences externes (R 19.0 et R 21.0, annexe A, CCJ-950221);*
- b) *à créer un Comité interne de déontologie (R 23.0, annexe A,*

CCJ-950221).

Que le doyen de la Faculté des sciences sociales et le directeur des services pédagogiques du CUSLM clarifient les responsabilités des deux unités d'enseignement de psychologie et établissent les mécanismes nécessaires pour assurer une communication plus fréquente et plus suivie entre ces unités (R 25.0 et R 25.1, R 27.0, annexe A, CCJ-950221).»

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

8.2 **Mathématique**

Léandre Desjardins donne quelques explications au sujet du rapport.

R : 10-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Victorin Mallet, propose :

«Que le Sénat adopte les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, c'est-à-dire :

Que la Faculté des sciences soumette aux instances appropriées (en tenant compte de l'ensemble de ses ressources tant professorales que financières) :

- a) *les ajustements jugés nécessaires au programme de majeure et aux programmes de mineure;*
- b) *une proposition de programme de mineure en mathématique-informatique ou en statistique-informatique;*
- c) *une proposition de programme de maîtrise plutôt que de programme de baccalauréat avec spécialisation en mathématique;*
- d) *un projet visant à aménager des espaces jugés nécessaires au Département de mathématique;*
- e) *des stratégies visant à établir un meilleur équilibre hommes/ femmes au Département de mathématique.*

Que le Département de mathématique :

- a) *améliore ses cours de service en tenant davantage compte de la discipline et des intérêts des étudiants et étudiantes à laquelle (sic) ces cours sont destinés;*
- b) *se donne des moyens pour réduire le nombre d'échecs dans les cours;*
- c) *accentue le développement de son Centre de ressources afin de mettre à la disposition des étudiants et étudiantes de plus en plus d'outils nécessaires à l'apprentissage de la mathématique et de la statistique;*

d) profite du potentiel qu'offre les technologies d'information et de communication pour offrir à distance certains de ses cours intra et inter campus.»

- Massé : J'ai beaucoup de difficulté à accepter cette résolution. On fait des recommandations, mais on ne donne pas les éléments vitaux : les ressources. Le rapport du Département montre que celui-ci manque de ressources. Les recommandations de l'évaluateur sur ce point sont ignorées par le VRER. On ajoute la recommandation e (*équilibre hommes/femmes*). En quoi va-t-elle améliorer le programme?
- Sichel : Concernant la recommandation c (*maîtrise sans spécialisation préalable*), les étudiants seraient mal préparés, à moins qu'on offre les cours de la spécialisation au niveau de la maîtrise, ce qu'on veut éviter. Au sujet de la recommandation b (*réduire le nombre d'échecs*), tout ce que j'ai trouvé, c'est d'avoir de plus petites classes. Pour faire cela, il faut détourner des ressources allouées ailleurs. Si l'Université croit que c'est important de réduire le nombre d'échecs, on devrait faire comme le Département de français. Ce qui suppose qu'on donne des ressources spécifiques. Ce n'est pas réaliste maintenant.
- Z. Chiasson : On est en train de dire que pour l'admission à la maîtrise, la spécialisation n'est pas nécessaire; la majeure suffirait. Est-ce le cas pour les autres programmes aussi? On introduit la question de façon détournée. Pourquoi ne pas l'aborder de front? Il faudrait une discussion sur la nécessité de la spécialisation.
- Mallet : Le manque de ressources est un problème général à la Faculté des sciences. Une grosse partie de nos ressources est redistribuée dans les autres facultés ou écoles par le biais des cours de service. C'est particulièrement vrai dans le cas des cours de mathématique. Pour augmenter nos ressources, il n'est pas vraiment nécessaire d'augmenter le nombre de professeurs; on pourrait avoir des assistants. Le Département de mathématique compte onze postes de professeur ; c'est suffisant pour offrir un bon programme de baccalauréat et de maîtrise. Le problème, c'est qu'il faut redistribuer les ressources ailleurs.

Concernant la maîtrise sans la spécialisation, nous avons posé la question à l'évaluateur afin de savoir si une majeure en mathématique avec une bonne mineure était acceptable. L'évaluateur a été catégorique : une majeure suffit si la maîtrise est axée sur l'application. Si l'on voulait offrir une maîtrise en mathématique théorique, la spécialisation serait nécessaire. Ce qu'il nous faut, c'est l'ajout de fonds qui nous permettront de déplacer nos ressources humaines actuelles vers la maîtrise et d'avoir recours à d'autres ressources humaines «juniors» pour les cours de service. Je ne voudrais pas que l'on mette la maîtrise de côté pour dix ans uniquement parce qu'on est en période de difficultés financières.
- Ricky Landry : Dans le Plan quinquennal, le programme de maîtrise en mathématique avait la priorité C. D'autres programmes de la liste B devraient donc être approuvés avant celui-ci. Le Département n'a pas justifié sa demande par une étude de besoin. La création d'une maîtrise sans spécialisation pose un problème. Si les autres universités francophones exigent la spécialisation, les étudiants d'ici seront pénalisés.
- Tran Quang : En sciences politiques, sur 17 universités, 15 n'acceptent pas les étudiants à la maîtrise sans la spécialisation; deux accepteraient la majeure, mais avec une moyenne de 3,9 à 4,0. Nous avons la responsabilité morale d'informer les étudiants des conditions pour accéder à la maîtrise. On prend trop rapidement des décisions et on oublie les premiers intéressés .
- LeBlanc : Je prévois que la maîtrise en mathématique aura très peu d'effectifs. Parce que le programme d'économie exige beaucoup de mathématique, très peu d'étudiants obtiennent un baccalauréat avec spécialisation. On a dû réduire le programme de maîtrise à quatre cours obligatoires, c'est-à-dire deux tiers de la charge d'un professeur. Chaque année, on se demande si le programme devrait continuer d'exister. On aura le même problème avec la maîtrise en mathématique. Quatorze programmes de maîtrise sont en attente, je crois. Peuvent-elles aller de l'avant? N'avons-nous pas établi un moratoire?

La recommandation d semble prévoir un espace pour un club de mathématique. Ouvre-telle la porte à d'autres demandes de locaux de ce genre à l'Université? Nous recevons déjà beaucoup de demandes de locaux de la part de groupes d'étudiants.

Pour ce qui est de la recommandation de réduire le nombre d'échecs, si l'on trouve un moyen, j'aimerais en être averti. Je suis très sympathique à l'idée, mais ce ne sera pas facile.
- Jankowski : La recommandation du VRER diffère de celle de l'évaluateur. La maîtrise proposée devait-elle être en mathématique appliquée?

- VRER : Oui, vous avez entendu le doyen Mallet.
- Jankowski : Aujourd'hui, dans la plupart des universités canadiennes, la voie est à la spécialisation. Les universités du Québec acceptent les étudiants sans spécialisation, mais avec une moyenne plus élevée que nous. Je ne crois pas mauvais de considérer la maîtrise en mathématique. Il est normal d'avoir ce niveau d'espoir pour l'évolution de la discipline. Il faudra faire des efforts pour tisser des liens avec l'informatique et rendre ainsi le programme plus facile à défendre quant au nombre d'étudiants. Les recommandations 9 et 14 de l'évaluateur sont explicites sur l'arrivée des ressources. Il faudra alimenter le secteur des ressources humaines et matérielles. Concernant la proposition d'une maîtrise plutôt que d'une spécialisation, avons-nous tous les éléments nécessaires pour que ce soit un succès? S'il s'agit d'une maîtrise appliquée, il faudra une évaluation plus rigoureuse.
- Weil : Dans la recommandation *b*, je suggère de remplacer *se donne des moyens pour réduire le nombre d'échecs* par se donne les moyens pour améliorer l'apprentissage des connaissances de la part des étudiants. Qu'il soit dit que le Département doit étudier les moyens et recevoir les ressources nécessaires. Les moyens seront de diminuer le nombre d'étudiants par classe.

Au point *d* (en bas), je demande des éclaircissements sur les mots «intra» et «inter». Suggère-t-on que MA 1004, par exemple, soit donné par un seul professeur en même temps dans les trois centres?
- Desjardins : C'est un encouragement à des initiatives déjà prises par les professeurs du Département de mathématique. Ils sont déjà sur une voie qui nous attend tous. Éventuellement, ces applications iront très loin. On commence déjà à avoir des cours qui nous viennent de l'extérieur du Nouveau-Brunswick par voie électronique. Ici, on ne fait que commencer; nous nous sommes limités à parler de nos campus.
- J.-B. Robichaud : J'appuie l'idée d'inciter un département à développer un programme de maîtrise. Mais ce n'est pas parce qu'on incite ce développement que le programme va se donner. Nous sommes dans un domaine où il n'y a pas de spécialisation et peu de diplômés au baccalauréat avec majeure. Mais ceux qui ont continué au deuxième et au troisième cycles démontrent l'excellence du programme actuel. Ce qui détruit l'argument selon lequel sans spécialisation, on ne peut faire de maîtrise. Les ressources sont limitées. Où voulons-nous les investir? La recommandation concernant la maîtrise est plutôt une orientation que l'on donne au Département. Elle est fondée sur une analyse externe très sérieuse et je crois qu'elle est appuyée par le Département.
- Ricky Landry : A-t-on fait une étude pour justifier le besoin d'un programme de maîtrise?
- Mallet : Oui.
- Ricky Landry : Je n'ai jamais vu cette étude et pourtant je siège au Comité.
- Préfontaine : Concernant l'équilibre homme/femme, il est vrai que l'évaluateur n'a pas soulevé ce problème pour le Département de mathématique. Les évaluateurs le font rarement, sauf quand ce sont des femmes. Toutefois, la recommandation fait suite à des discussions avec le Département et tient compte d'une politique d'avenir de l'Université. On nous dit qu'elle n'est pas d'ordre académique? D'autres pensent le contraire.

Concernant la dernière recommandation (*offre de cours à distance*), il est vrai que la Faculté des sciences est en avance dans les domaines des didacticiels qui peuvent être produits sur le campus ou mis sur l'autoroute électronique. L'Université a un modèle extrêmement valable: le logiciel *ECCO*, bâti par le Département d'études françaises. En 1987, très peu de personnes l'utilisaient; en 1994, plus de 3 000 étudiants et étudiantes des trois centres l'utilisent. Il est également utilisé en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. On doit appuyer le Département de mathématique pour le développement de ce genre de logiciels en français.
- Ouellette : Avant d'encourager un département à investir dans un programme de maîtrise, il faudrait y penser deux fois. Il y a peu de candidats pour les programmes de maîtrise. On manque de congruence : à certains niveaux de l'Université, on parle d'augmenter la charge de travail et de réduire le salaire, alors qu'à d'autres niveaux, on adopte des programmes qui coûtent cher. Il va falloir, si l'on veut être responsable, arrêter d'adopter des stratégies malhonnêtes. On adopte des programmes sans demander de ressources. Une fois le programme adopté, on demande les ressources. Il faudrait plutôt déclarer un moratoire de cinq ans sur le développement de nouveaux programmes.
- Grell : Nous avons une responsabilité morale importante que nous réduisons en responsabilité administrative. Dans le cas présent, ce qui est demandé, ce sont des

ressources, mais celles-ci n'apparaissent pas dans la proposition. Par contre, ce qu'on y trouve risque de coûter cher. Nous avons antérieurement voté de telles recommandations; il faut arrêter de voter de façon routinière.

Desjardins : Dans le plan de développement des nouveaux programmes, on retrouvait la spécialisation en mathématique dans la catégorie B et la maîtrise dans la catégorie C. L'intention ici est de renverser les priorités antérieures.

Concernant l'équilibre homme/femme, depuis que nous avons adopté une politique d'équité en matière d'emploi, nous faisons des efforts pour introduire des éléments qui en font état.

Il est clair que le Département de mathématique peut bénéficier de ressources additionnelles. Le doyen Mallet a souligné que la gestion des ressources humaines a une influence sur la quantité de ressources matérielles requises. On peut ajouter que la structure des programmes (par exemple, le nombre de crédits) influence également le besoin de ressources. La phraséologie de la recommandation reconnaît le besoin de ressources. On ne peut modifier une résolution du Comité conjoint, mais je n'ai pas d'objection à modifier la formulation de la recommandation du VRER.

Vote sur R10 Pour 19 Contre 6 ADOPTÉE

8.3 **Biologie**

R : 11-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Victorin Mallet, propose :

«Que le Sénat adopte les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, c'est-à-dire :

Que la Faculté des sciences soumette aux instances appropriées (en tenant compte de l'ensemble de ses ressources tant professorales que financières) :

- a) les ajustements jugés nécessaires pour renforcer, en termes de structure et en termes de cours, ses programmes de baccalauréat avec spécialisation et de baccalauréat avec majeure;*
- b) les modifications jugées nécessaires concernant les règles de maintien et de diplomation de ses programmes avec spécialisation et avec majeure de même que les exigences d'admission¹;*
- c) des stratégies visant à mettre en place des mesures de soutien à l'enseignement et à la recherche;*
- d) des stratégies visant à établir un meilleur équilibre hommes/ femmes au Département de biologie.*

Que le Département de biologie voie :

- a) à mieux définir ses « axes de forces » à partir de ses forces actuelles;*

¹

Cette recommandation devrait faire l'objet de réflexion pour d'autres programmes de la Faculté des sciences de même que pour les programmes avec spécialisation et avec majeure des autres facultés.

b) *à mettre en place des stratégies visant à augmenter la productivité en recherche et à réduire les activités d'enseignement dispensées;*

c) *à réaliser le couplage enseignement-recherche vers l'amont par le biais de cours spécialisés de premier cycle.»*

- Massé : La recommandation a (en haut) ne mentionne pas l'infrastructure, alors que le rapport fait état de la désuétude de l'équipement, entre autres. La question des normes administratives (soulevée à la page 138 du rapport) ne figure nulle part dans la recommandation. À la page 143, le doyen recommande d'ajouter des ressources humaines; cette recommandation devrait être incluse dans celle du VRER. La recommandation du VRER quant à l'équilibre homme/femme ne se lit nulle part ailleurs dans le rapport.
 - Sichel : La recommandation b (en haut) va à l'encontre de ce qui se fait ailleurs. La spécialisation est normalement plus exigeante. Bien des universités n'admettent pas les étudiants dans la spécialisation tout de suite (concept de *Honors* dans les universités anglophones).
 - Lévesque : Le besoin de ressources à la bibliothèque a été mal analysé par inadvertance. À la page 127, il y a une erreur. L'évaluateur a cru que le budget d'acquisition de toute l'Université était celui des ressources allouées à la Faculté des sciences. Le montant de 150\$ par étudiant est donc erroné; il se situe plutôt entre 35 et 40\$. Contrairement à ce que dit le rapport, l'Université ne se compare pas favorablement aux autres universités en matière d'acquisition de ressources documentaires. En fait, elle se situe plus bas que les autres.
 - Grell : À la page 144, dans l'extrait du compte rendu du Conseil de la Faculté des sciences, on lit un cri d'alarme. Je voudrais demander à M. Poussart si, à cet égard, il est satisfait des recommandations du VRER.
 - Poussart : Il est clair que la pression sur les ressources est très élevée. L'observation concernant le faible taux de diplomation est située hors contexte. Nous n'avons pas de problème de recrutement; c'est plutôt l'inverse. Depuis 1988, on est passé de 88 à 216 étudiants. Malgré cette augmentation sensible, nous avons le même corps professoral et un budget identique. Le taux de stress, de fatigue du corps professoral frise le seuil de l'épuisement professionnel. On ne peut envisager une augmentation de services sans un ajustement de diverses composantes. Des normes d'admission de même que des règles de maintien et de diplomation deviennent pertinentes.
 - Mallet : Les problèmes de la biologie sont liés aux ressources. Nous avons les programmes que nous devons avoir. Tout est là : professeurs, programmes et au delà de 250 inscriptions. Le nombre de cours de service est très grand. La capacité d'accueil est dépassée. Là, comme ailleurs, l'augmentation des ressources aiderait, mais il faudra regarder ailleurs pour trouver une solution. Nous allons devoir nous demander, par exemple, si nous pouvons continuer d'offrir tous les cours de service.
 - Jankowski : Les recommandations du VRER sont positives, dans l'ensemble. La recommandation touchant le soutien à l'enseignement et à la recherche de même que celle visant à augmenter la productivité en recherche devraient être formulées pour tous les programmes évalués. Je m'oppose toutefois à ce qu'on mette dans la même recommandation l'augmentation de la productivité de la recherche d'une part et la réduction des activités d'enseignement d'autre part. Je suggère qu'on en fasse deux recommandations. Il faut éviter de renforcer le vieux conflit entre la recherche et l'enseignement.
- Il faudra travailler davantage avec le rapport de l'évaluateur qu'avec celui du VRER. Une politique de recrutement de professeurs serait utile.
- Desjardins : La recommandation b (en bas) prévoit des mesures de soutien. D'autres commentaires de l'évaluateur ont un impact sur les ressources. Le travail fait au niveau des axes de force du Département influe sur les ressources et donne une vision plus précise du type de soutien à offrir. Quant à la résolution portant sur les règles de maintien et de diplomation, elle devrait faire l'objet d'une réflexion pour toute l'Université. L'évaluateur a été, de façon générale, favorable à ce qui se fait en biologie.

Vote sur R11

Pour 24

Contre 1

ADOPTÉE

DÎNER : 12 h 56

REPRISE : 14 h 3

8.4 Arts visuels

R : 12-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que le Sénat adopte les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, c'est-à-dire :

1. *Que la Faculté des arts soumette aux instances appropriées [en tenant compte, entre autres, des effets d'interaction entre 1) les ressources professorales, de soutien et financières, 2) les exigences des programmes (le département "est en microcosme d'une faculté des beaux-arts...") et 3) le nombre des étudiants et étudiantes par rapport aux conditions d'admission] :*
 - a) *les ajustements jugés nécessaires aux programmes d'arts visuels notamment plus de précision des objectifs de chaque programme, le contenu d'un certain nombre de cours à modifier ou à créer et l'équilibre entre la pratique et la théorie;*
 - b) *les modifications jugées nécessaires à la politique d'admission du Département d'arts visuels.*
2. *Que le Département d'arts visuels mette en place des mesures visant à mieux guider ses étudiants et étudiantes de deuxième année vers les concentrations appropriées ou vers d'autres disciplines.*
3. *Que le doyen de la Faculté des arts et le directeur des services pédagogiques du CUSLM établissent les mécanismes nécessaires pour assurer une communication plus fréquente et plus suivie entre les unités d'enseignement en arts visuels du CUSLM et du CUM.*
4. *Que le doyen de la Faculté des arts propose les cours où la participation de compétences extérieures au Département serait avantageuse pour les programmes d'arts visuels afin de guider une réallocation de ressources disponibles à l'Université.*
5. *Que l'Université, en tenant compte des décisions relatives à la recommandation 1, considère de doter le Département d'une aide technique.»*

· Boudreau-Ouellet : À la page 8 du procès-verbal du CCJ, l'évaluatrice demande de faire un effort conscient pour atténuer le sexisme subtil. Ne faudrait-il pas en tenir compte dans la résolution?

· Z. Chiasson : Par rapport à l'équilibre homme/femme, un paragraphe traite de cette question dans les recommandations du VRER. Quant au sexisme, j'ai consulté le directeur du Département là-dessus. Il s'est dit étonné qu'on ait mentionné la plainte formulée par une étudiante, puisque la question a été réglée.

· Desjardins : À propos de l'équilibre, nous en avons parlé dans les recommandations, mais le Département compte deux femmes sur six professeurs. Le problème ne s'y pose donc pas de façon aussi marquée que dans les autres programmes évalués. Le commentaire de l'évaluatrice au sujet du sexisme a été conservé dans le but d'en informer le Sénat. La Faculté nous assure que c'est réglé, mais nous voulons nous assurer que cela ne se reproduise plus jamais.

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

8.5 Nouveaux programmes proposés : extrapolations triennales 1990

- Mallet : Où en est-on au sujet de la liste des nouveaux programmes? Ce n'est peut-être pas ici qu'il faut régler cette question, mais cela me préoccupe, étant donné que nous voulons créer la maîtrise en mathématique.
- Tran Quang : Ce document signifie-t-il qu'on va garder les priorités telles qu'elles étaient? Quelle est la procédure à suivre pour changer les priorités ou pour contribuer aux priorités du plan stratégique qui remplacera celui qui se termine en 1995?
- J.-B. Robichaud : Presque tous les programmes de la catégorie A sont implantés ou sont en voie de l'être. Le document de 1990 a une valeur historique; il ne peut nous guider pour l'avenir. Il faudra refaire l'exercice de planification en tenant compte du fait qu'on n'est plus dans un contexte de croissance. Le développement est toujours nécessaire; déclarer un moratoire, ce serait se scléroser. Il s'agira de déterminer quels sont les programmes qu'il faut développer. Le choix de priorités sera intégré au plan stratégique.
- Desjardins : Le sujet a été apporté au CCJ parce qu'on avait des questions de la part de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences sociales. Le document doit être mis à jour. Il faut établir des priorités par rapport aux programmes qui existent déjà. On ne peut faire du développement sans se préoccuper de ce qui existe.

R : 13-SAC-950309

Paul Grell, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que la directrice ou le directeur de département soit formellement invité au Sénat lors de la discussion des résolutions concernant l'évaluation des programmes de son département.»

- Desjardins : Je suppose que la résolution veut dire que cette personne viendrait à titre d'observateur ou d'observatrice.
- Grell : C'est bien le sens de la proposition.
- LeBlanc : La présence du directeur est surtout importante au Comité des programmes; c'est là que se discute le programme.
- Gionet : Si la proposition est rejetée, cela n'empêche pas un directeur de se faire inviter?
- Président : Non, ça ne l'empêche pas.

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

9. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

(Voir le Document H, page 95)

Léandre Desjardins présente le document. Il souligne que les facultés concernées ont déployé beaucoup d'énergie pour en arriver à s'entendre.

9.1 Éducation : DS 4580 et DS 4570

R : 14-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que le cours DS 4580 soit créé; que la nouvelle description

du cours DS 4570 soit adoptée.»

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

9.2 **BA-BEd (primaire) : condition d'admission**

R : 15-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que la condition A soit exigée pour l'admission au BA-BEd (primaire).»

Rodrigue Landry : Notre faculté avait demandé la condition B. La Faculté des sciences nous ayant dit que la condition B n'est pas obligatoire pour suivre les cours de mathématique, nous avons accepté la condition A.

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

Note : En vigueur en prévision des admissions de septembre 1996.

9.3 **BA-BEd (primaire) : programme**

Léandre Desjardins précise que le travail du Comité des programmes a été très intense. On a demandé des reformulations. De nombreux échanges ont eu lieu entre la Faculté des arts et la Faculté des sciences de l'éducation d'une part et entre la Faculté des sciences et la Faculté des sciences de l'éducation d'autre part. Par moments, les trois facultés étaient représentées aux réunions du CPR. Ces équipes méritent d'être remerciées. «Je voudrais que le Sénat reconnaisse que jamais il n'y a eu autant de consultation sur une proposition», conclut-il..

R : 16-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Roger Gervais, propose :

«Que le Sénat adopte le programme BA-BEd (primaire).»

LeBlanc : La liste D n'est pas complète. Il faut reconnaître que des cours peuvent y être ajoutés.

Desjardins : C'est vrai; elle n'est pas exhaustive. D'autres cours peuvent être suivis, pourvu que les préalables soient déjà faits. La liste donne une idée de l'orientation possible des étudiants.

Mallet : En mathématique, on crée 15 crédits et on en abolit 9. On devra donc offrir 6 crédits additionnels. Il est clair qu'on ne peut les offrir sans ressources supplémentaires.

Z. Chiasson : Au sujet de la concentration *Langues-humanités*, la Faculté des arts n'est pas très heureuse de la recommandation du Comité des programmes. En plus de perdre 6 ou 9 crédits de français dans la proposition finale, nous perdons également des cours d'histoire, de philosophie, etc. qui se trouvaient dans la proposition initiale. La Faculté des sciences de l'éducation voulait un choix possible de cours de sciences sociales. Maintenant, les futurs enseignants ne seront pas obligés de suivre un cours de géographie ou d'histoire. C'est regrettable. Si le Sénat avait la même préoccupation, je serais prêt à proposer un amendement.

- Président : À partir du moment où une proposition est sur la table, elle appartient au Sénat et non plus au CPR.
- Rodrigue Landry : Nous avons fait un compromis. Nous ne voudrions pas que les étudiants suivent des cours de didactique de sciences humaines sans avoir suivi des cours d'histoire et de géographie. Je préférerais que les étudiants touchent à un maximum de disciplines. Nous sommes devant une situation problématique : les étudiants pourraient choisir quatre disciplines sans choisir des cours de sciences humaines. Pour ce qui est des détails techniques, (les préalables, par exemple), on me dit qu'on peut les régler en dehors du Sénat.
- Desjardins : Les changements de préalables vont seulement au CPR.
- Rodrigue Landry : En 3^e année, la proposition du CPR donne le choix entre GG 1510 et GO 3423. Le Département préférerait GO 3423. En 4^e, nous voulons changer le semestre d'un cours, mais cela ne crée pas de problème puisque dans le *Répertoire*, on ne mentionne pas le semestre.
- Caron : Monsieur Mallet a parlé de l'incidence financière concernant l'ajout de six crédits. Dans une perspective de restriction financière, de telles questions touchent l'ensemble de l'Université. D'après ce que j'ai entendu ce matin concernant la mathématique, on manque de ressources pour donner les cours obligatoires. Comment va-t-on donner les cours de service?
- Weil : Je m'objecte aux programmes basés sur des considérations financières. Le Sénat a récemment adopté une résolution qui limitait le nombre de crédits des programmes de cinq ans à 159 crédits. Le programme dont il est question en a beaucoup plus, soit 172. D'un autre côté, le Comité de planification financière a fait un très bon travail. Une des préoccupations de ses membres est d'éviter l'inflation de crédits. On s'apprête à voter une exception, alors que le Sénat a déjà décrété qu'il fallait restreindre le nombre de crédits. Je demande que ce programme s'en tienne à 159 crédits.
- Tran Quang : Ce n'est pas seulement le drainage des ressources qui m'inquiète, mais aussi le fait que beaucoup de cours de service soient créés sans qu'il y ait de réciprocité. Nous donnons deux, trois ou quatre cours aux autres facultés sans que celles-ci en fassent autant pour nous. C'est le cas, par exemple, du cours SO créé pour l'éducation. Le Sénat peut-il imposer de façon indirecte des cours de service sans qu'on examine les conditions d'échange? Quant à la liste D, le choix des disciplines fait en sorte qu'un futur enseignant pourrait n'avoir suivi aucun cours dans un domaine du programme d'étude imposé par le gouvernement provincial. L'organisation de la liste D mérite d'être revue par le Sénat.
- Desjardins : Je ne vois pas que la modification proposée ait enlevé des cours de français. Quant au choix de disciplines, la proposition initiale comportait trois crédits dans six disciplines. Le débat a porté sur la question : faut-il favoriser un survol du contenu de chacune des disciplines abordées au primaire ou favoriser un certain approfondissement de quelques disciplines? Le CPR a opté pour l'approfondissement des matières dans lesquelles les étudiants ont les préalables. Pour ce qui est du nombre de crédits, le Sénat a adopté en août 1993 les paramètres de la formation à l'enseignement. Ces paramètres comportaient 172 crédits. C'était un compromis, puisqu'il s'agissait d'une formule de baccalauréats combinés. Il est évident que si le CPR n'avait pas eu les paramètres spéciaux de 1993, il aurait fallu juger le programme selon les paramètres habituels : 120 crédits pour un programme de quatre ans et 159 crédits pour un programme de cinq ans.
- Weil : Je suis d'accord avec le VRER en ce qui concerne les paramètres de 172 crédits. Mais un an plus tard, on a adopté un autre règlement selon lequel un programme spécialisé de cinq ans ne devait pas avoir plus de 159 crédits. On n'a pas dit qu'on ferait une exception pour les programmes d'éducation. Le dernier règlement de 159 crédits, adopté en août 1994, doit prévaloir sur les paramètres spéciaux de 172 crédits votés en 1993.
- Z. Chiasson : Correction : trois crédits de français ont été perdus et non six.

Amendement

P : 17-SAC-950309

Zénon Chiasson, appuyé par Bernadette Bérubé, propose :

«Que la concentration langues-humanités comporte l'obligation de suivre un cours d'histoire (HI 1501 ou HI 2411) et un cours de géographie (GO 1103, GO 1403 ou GO 1703) et que les

douze crédits qui restent soient choisis dans la liste D dans au moins trois disciplines.»

- LeBlanc : Je demande qu'on ajoute l'économie et la science politique, puisque les programmes d'études de la province exigent que l'on enseigne des notions de ces disciplines. Pourquoi privilégier l'histoire et la géographie?
- Préfontaine : Le grand objectif d'un baccalauréat est d'apprendre à apprendre. Une des façons de le faire est d'approfondir une discipline pour ainsi acquérir la méthode qui soutient cette discipline. On ne le fait pas si l'on s'éparpille dans trop de disciplines.
- Tran Quang : L'amendement ne permet pas de préparer les étudiants à enseigner les concepts des programmes du primaire. Si l'étudiant n'a absolument aucune formation dans une discipline, il n'est pas prêt à en enseigner les éléments.
- B. Bérubé : Pour un baccalauréat en enseignement au primaire, il est mieux d'avoir appris quelques éléments des matières d'enseignement que de ne rien connaître du tout dans ces domaines. Je suis d'accord avec l'amendement si l'on inclut les sciences sociales.
- Z. Chiasson : Je suis sensible aux arguments du doyen de la Faculté des sciences sociales. Mais l'histoire et la géographie sont deux disciplines fondamentales pour de futurs enseignants.

Sous-amendement

R : 18-SAC-950309

Tran Quang Ba, appuyé par Ronald C. LeBlanc, propose :

«Que l'on ajoute aux cours d'histoire et de géographie un cours EC et un cours SP.»

- Jankowski : Point d'ordre. Si ce sous-amendement passe, il sera incorporé à l'amendement?
- Gionet : Si le sous-amendement est accepté, il détruit l'amendement.
- Président : Je considère qu'il ne détruit pas l'amendement.
- Villalon : L'amendement modifie le principe sur lequel le programme est conçu. On a mentionné au début qu'il y avait eu tout un travail d'équipe au niveau des facultés et du CPR. Je suis sensible au fait que certaines disciplines soient moins bien représentées, mais il faut de la cohérence au plan des principes. L'amendement diminue la possibilité de suivre des cours de français.
- Desjardins : L'exigence quant aux cours de sciences humaines et de sciences sociales se trouve déjà dans les cours obligatoires. Le programme prévoit un cours obligatoire en géographie et en sociologie.
- LeBlanc : Par toutes sortes de subtilités, on élimine systématiquement toute formation en sciences sociales. Le cours de sociologie prévu ne donnera pas la formation en sciences sociales qui serait nécessaire aux futurs enseignants.
- Rodrigue Landry : Je suis d'accord avec le premier amendement et encore plus avec le deuxième. Il y avait consensus entre la Faculté des arts, la Faculté des sciences de l'éducation et le Comité des programmes qu'on exigerait cinq disciplines. Après notre départ de la réunion, le CPR a réduit le nombre de disciplines à quatre. Ce serait plus simple d'exiger cinq disciplines. Je suis sensible à l'argument de madame Préfontaine mais, de toute façon, on ne peut approfondir, puisque le maximum de crédits dans une discipline ne dépasserait pas neuf crédits. Est-ce mieux d'approfondir dans certaines matières et ne rien voir du tout dans d'autres?
- El-Jabi : Je suis très mal à l'aise de faire en quelques minutes un changement assez majeur. Ce travail devrait être fait au CPR.
- Jankowski : Nous faisons face à des luttes partisans. Il faut renvoyer le document au CPR.

P : 19-SAC-950309

Christophe Jankowski, appuyé par Paul Grell, propose :

«Que l'amendement et le sous-amendement soient référés au Comité des programmes.»

Vote sur P19 Pour 9 Contre 23 REJETÉE

- Gervais : On devrait laisser les choses telles qu'elles sont : quatre disciplines différentes. Je suis d'accord avec la Faculté des sciences sociales pour avoir les disciplines de base, mais il faut faire confiance aux personnes qui vont inscrire ces étudiants et étudiantes. Je suis sûr que les cours EC et SP seront privilégiés chez nous. Je suis contre les deux amendements.
- Préfontaine : Je suis contre les deux amendements. Veut-on que le programme soit un programme d'information ou de formation?
- Tran Quang : Je suis conscient que le CPR a travaillé longtemps, mais on est ici pour prendre une décision sur le rapport du CPR. Le Sénat peut apporter quelque chose de positif sans que cela implique une critique du CPR. À la Faculté des sciences sociales, nous avons vérifié le contenu du programme du Ministère et ces cours de sciences sociales sont nécessaires. Le degré d'approfondissement n'est pas modifié par l'amendement. On ne fait que préciser le choix des disciplines. Les trois doyens concernés ne s'y opposent pas.

Vote sur R18 Pour 12 Contre 12

Le recteur, en tant que président du Sénat, utilise son droit de vote prépondérant et vote en faveur de la proposition.

La résolution est ADOPTÉE.

Sur l'amendement tel qu'il a été modifié

«Que la concentration langues-humanités comporte l'obligation de suivre un cours d'histoire (HI 1501 ou HI 2411), un cours de géographie (GO 1103, GO 1403 ou GO 1703), un cours de EC et un cours SP et que les six crédits qui restent soient choisis dans la liste D.»

Vote sur P17 Pour 12 Contre 14 REJETÉE

Amendement**P : 20-SAC-950309**

Rodrigue Landry, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Qu'à la liste D, on lise : Choisir 18 crédits dans cinq disciplines.»

Vote sur P20 Pour 12 Contre 13 REJETÉE

Sur la proposition principale

Vote sur R16 Pour 15 Contre 7 ADOPTÉE

P : 21-SAC-950309

Francis Weil, appuyé par Paul Grell, fait la proposition suivante :

«Étant donné que le Sénat académique a adopté des résolutions formelles limitant à 126 le nombre de crédits d'un programme de quatre ans et à 159 le nombre de crédits d'un programme de cinq ans, qu'il soit résolu de ne pas accepter de nouveaux programmes ou des modifications à des programmes si le nombre de crédits maximum est dépassé de plus de six unités. Une exception à cette règle doit être approuvée par une majorité des 2/3.»

· Gervais : Est-ce recevable?

PAUSE 15 h 30

REPRISE 15 h 38

· Président : Cette proposition n'est pas recevable à ce moment-ci. Elle le sera peut-être à une autre réunion du Sénat. Nous avons un règlement concernant les programmes spécialisés. Ici, il s'agit d'un programme à statut spécial qui comporte deux baccalauréats. On a accepté ce statut spécial pour l'éducation.

· Weil : Je comprends l'argument, mais je prétends que le Sénat n'a pas décidé d'accorder un statut spécial puisqu'à l'époque, il n'y avait pas de règlement. Quand la limite a été fixée à 159 crédits, nous n'avons pas formulé d'exception pour l'éducation. Ma proposition avait pour but d'enlever l'ambiguïté.

9.4 **Création de cours MA et PH****R : 22-SAC-950309**

Léandre Desjardins, appuyé par Rodrigue Landry, propose :

«Que les cours MA 1133, MA 1143, MA 2133, MA 2143 et MA 3133 (15 crédits au total) soient créés avec l'abandon des cours MA 2153, MA 2173 et MA 3183 (9 crédits au total).»

· J.-B. Robichaud : Étant donné que nos ressources sont limitées, je me permets une question qui est peut-être naïve. Les enseignants ont-ils besoin du cours *Notions de calcul différentiel et intégral* ?

· Rodrigue Landry : Ce cours est recommandé aux futurs enseignants par la Mathematical Association of America. Il a fait l'objet d'un consensus entre la Faculté des sciences de

- Tran Quang : Le Sénat n'a pas vu le programme de deux ans.
- Rodrigue Landry : Le programme a été adopté au Sénat l'an dernier.
- Tran Quang : Je suis contre l'idée de la création d'un troisième cours de didactique. Je crois à la connaissance du contenu de la matière plutôt qu'à la transmission. Je ne suis pas certain que ce cours soit une contribution à l'amélioration des connaissances.
- Trudeau : Est-ce qu'on tient compte de l'intervention de madame Préfontaine?

R : 26-SAC-950309

Rodrigue Landry, appuyé par Roger Gervais, propose :

«Que la proposition P : 25-SAC-950309 soit retournée au Comité des programmes.»

Vote sur R26 Pour 18

Contre 1

ADOPTÉE

9.6 **BEP-BEd : programme**

R : 27-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Normand Gionet, propose :

«Que le Sénat adopte le programme BEP-BEd avec l'ajout de la note suivante à la fin du programme : Lorsque toutes les exigences du programme seront satisfaites sans atteindre le maximum de 172 crédits, l'étudiant.e devra suivre trois crédits PI.»

- J. Chiasson : Pourquoi un maximum de 172 crédits? Et pourquoi le programme comporte-t-il un cours de didactique à l'élémentaire s'il prépare à l'enseignement au secondaire?
- Desjardins : Il y a possibilité qu'un étudiant satisfasse à toutes les exigences tout en ayant suivi moins de 169 crédits; c'est dans ce cas qu'on exigera un cours PI.
- Gervais : Est-ce vraiment un programme pour les enseignants et enseignantes du secondaire? Je croyais que c'était pour les deux cycles.
- Desjardins : Il est possible qu'ils aient à travailler aux deux niveaux.

Vote sur R27 Pour 18

Contre 1

ADOPTÉE

- B. Bérubé : La liste des nouveaux cours qu'on retrouve en page 14 du document est-elle là pour notre information seulement?
- Viel : Ce sont les nouveaux cours qui font partie du programme de formation en enseignement au primaire qu'on vient d'adopter.
- Président : Serait-il dans l'ordre de considérer une proposition?
- Desjardins : On a créé certains cours parce qu'il y avait des abolitions.

R : 28-SAC-950309

Léandre Desjardins, appuyé par Andrée Boudreau-Ouellet, propose :

«Que les nouveaux cours DP et ED soient adoptés.»

- Massé : Quelle est la réponse à la question de Bernadette Bérubé? Ces nouveaux cours supposent-ils de nouvelles ressources?
- Desjardins : La Faculté des sciences de l'éducation abolit plusieurs cours. Je crois qu'on en crée moins.
- Rodrigue Landry : Nous avons moins de cours dans ce programme que dans l'ancien. Les anciens cours seront abolis à mesure que se terminera l'ancien programme.
- Massé : Comment les professeurs vivent-ils cette co-existence de deux programmes?
- Rodrigue Landry : Très difficilement.
- Mallet : Est-ce implicite que d'autres cours seront abolis?
- Ouellette : Comment gère-t-on les cours de deux crédits? S'agit-il de 45 heures pour les étudiants?
- Desjardins : La réponse est formelle : ce sont des cours de deux crédits; on ne peut exiger le même travail que pour trois crédits. La façon dont ils sont gérés ne relève pas du CPR.
- Weil : On propose de nouveaux cours sans nous dire quels cours seront abolis.

P : 29-SAC-950309

Francis Weil, appuyé par Priscille Massé, propose :

«Que la proposition soit déposée et reprise à la prochaine réunion du Sénat.»

- Rodrigue Landry : On ne peut retarder l'adoption de ces cours. On en a besoin puisque les étudiantes et les étudiants sont déjà inscrits au programme. L'ancien programme a été aboli.
- Gionet : Point d'ordre. On a accepté la proposition de créer le programme; celui-ci comprenait ces nouveaux cours.
- Président : C'est ambigu parce qu'on ne procède pas toujours de la même façon. Pour que ce soit clair, j'ai accepté une proposition qui crée ces nouveaux cours.

Vote sur P29 Pour 4 Contre 16

REJETÉE

- Tran Quang : La liste des cours ne comprend aucun cours obligatoire en première année?
- Rodrigue Landry : On les a votés l'an passé.
- Gervais : On ne peut faire autrement que d'annuler les anciens cours. Ils vont tomber à mesure que l'ancien programme disparaîtra.
- Rodrigue Landry : On pourrait ajouter que les anciens cours seront abolis.
- LeBlanc : À notre faculté, il a fallu maintenir des cours pour des raisons administratives .
- Viel : Il est important que ces cours soient créés aujourd'hui. Les facultés doivent faire des horaires et ceux-ci doivent être envoyés aux étudiants et aux étudiantes pour permettre l'inscription. On apportera au Sénat la liste des cours abolis. De toute façon, un cours qui n'a pas été offert depuis cinq ans est automatiquement aboli.
- Desjardins : On fournira au Sénat un échéancier de l'abolition.

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

10. RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES
(Voir le Document I, page 121)

Normand Gionet demande tout d'abord s'il peut envoyer, au nom des membres du Sénat, un message télécopié à l'équipe des Aigles bleus afin de les encourager

dans leur quête d'un quatrième championnat. Il mentionne que durant les matchs, on diffusera des reportages sur l'Université de Moncton entre les périodes .

Applaudissements.

M. Gionet explique que le Comité sur les nouvelles technologies a été formé par le Sénat en mai 1994 afin d'examiner les objectifs qu'il y avait lieu d'ajouter au plan stratégique. Il devait faire ses recommandations au Comité conjoint de la planification en août, mais celui-ci ne s'est pas réuni. C'est au Sénat à prendre une décision à propos de ce document de travail.

- Président : Je me demande si l'on doit l'adopter ou le recevoir seulement.
- J.-B. Robichaud : Les objectifs ont été adoptés de façon intérimaire. Il est important d'adopter l'objectif général et les objectifs spécifiques. Pour ce qui est des moyens d'action, ils sont là à titre indicatif.
- Ouellette : Quelqu'un a souligné que le plan stratégique se terminait en 1995; est-ce bien le cas?
- J.-B. Robichaud : Le plan a été adopté en décembre 1992. On pourrait interpréter que le plan stratégique actuel se terminera en juin 1996. Je voulais introduire l'évaluation de notre plan stratégique avant d'entamer le processus de développement du prochain. Des paramètres d'évaluation seront probablement présentés au prochain Sénat.

R : 30-SAC-950309

Normand Gionet, appuyé par Lita Villalon, propose :

«Que le Sénat adopte l'objectif général et les objectifs spécifiques.»

- Massé : Concernant l'objectif spécifique 4 (*adapter le réseau aux besoins*), quel moyen d'action peut-on prendre pour le réaliser?
- Grell : On s'est déjà prononcé sur les objectifs généraux et spécifiques. N'y a-t-il pas une disproportion entre les objectifs et les moyens d'action? S'agit-il d'inclure ces objectifs dans le plan stratégique en cours ou dans le futur plan? Quelle est l'urgence d'ajouter ce nouvel objectif alors que le plan se termine l'an prochain? Nous venons d'approuver des documents qui ont des implications quant aux ressources.
- J.-B. Robichaud : La proposition vient du Comité et non du recteur (même si elle me convient). Voilà plus d'un an, on nous a fait remarquer que le plan stratégique était passé à côté de l'introduction des nouvelles technologies à l'Université. Nous avons adopté des objectifs intérimaires aux deux instances et demandé une étude plus approfondie. Il s'agit maintenant d'amender le plan actuel sans toutefois anticiper sur le prochain. Dans le nouveau plan, nous aurons la latitude de maintenir ou non ces objectifs.
- Tran Quang : Je suis d'accord qu'on introduise cette formule. Je ne suis pas sûr que la proposition soit claire. Si l'on inclut les moyens d'action, comment fera-t-on pour les évaluer? «Encourager» n'est pas un moyen d'action. La proposition présente des moyens d'action qui n'en sont pas.
- Villalon : Je crois qu'il est urgent pour l'Université de travailler à l'atteinte de ces objectifs. On devrait commencer à élaborer les principes directeurs dont il est question dans l'objectif spécifique numéro 3. On ne peut attendre le nouveau plan stratégique; on est déjà en retard. Je ne veux pas continuer à discuter du financement. Il faut travailler au plan de développement.

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

11. POLITIQUE CONCERNANT L'ÉMISSION DE DUPLICATA D'UN DIPLÔME (Voir le Document J, page 122)

Viateur Viel présente son document. Il souligne qu'il reçoit, de temps à autre, des demandes de duplicata de la part de personnes qui ont perdu leur diplôme ou qui

ont changé de nom. L'Université n'ayant pas de politique en cette matière, il souhaiterait que le Sénat se prononce. Une enquête menée auprès des universités canadiennes révèle que dix-sept universités ont une politique. La politique proposée s'inspire de ce qui se fait ailleurs .

R : 31-SAC-950309

Bernadette Bérubé, appuyée par Léandre Desjardins, propose :

«Que la politique de duplicata d'un diplôme soit adoptée.»

- Préfontaine : J'étais au CAE quand on en a discuté. On n'a pas vu qu'à la dernière page, on a mis Bathurst comme l'une des constituantes, alors que ce collège n'a jamais été une constituante de l'Université.
- Viel : Ce sera facile à corriger.
- Ouellette : J'aimerais faire une mise en garde. Il ne faut pas être trop avant-gardiste dans ce domaine si l'on veut éviter le trafic des diplômes. Dix-sept universités sur environ cent cinquante, c'est peu. Je préférerais qu'on suive plutôt la politique de la plupart des universités. Celle-ci était autrefois très claire. Tout ce qu'une personne obtenait si elle demandait un duplicata, c'était une lettre attestant qu'un diplôme avait été émis à son nom à telle date. Je reconnais que les temps changent, mais j'aimerais que l'on poursuive la consultation auprès des collèges et des cégeps.
- LeBlanc : Il n'y a pas de problème quand on retient le diplôme qui a déjà été émis. J'ai les mêmes inquiétudes que M. Ouellette dans le cas où le premier diplôme a été perdu. L'envoi d'une lettre me semble suffisant dans ce cas.
- A. Bérubé : Il ne s'agit pas d'un nouveau diplôme. C'est une copie certifiée conforme.
- Massé : Le diplôme est parfois nécessaire pour obtenir un visa.

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

12. NOMINATIONS

12.1 Bureau de direction du Sénat (Voir le Document K, page 126)

Il s'agit de remplacer Fernand Landry qui a perdu la qualité de membre du Sénat. Il est maintenant un membre invité.

R : 32-SAC-950309

Mises en candidature

Lorraine Julien

Proposeure : Lita Villalon

Francis Weil

Proposeur : Victorin Mallet

Louise Péronnet
(celle-ci décline)

Proposeure : Corine Auger

Priscille Massé
(celle-ci décline)

Proposeur : Paul Grell

Scrutateurs : Paul-Émile Benoit et Viateur Viel

Le président proclame l'élection de **Lorraine Julien** au Bureau de direction du

Sénat.

Applaudissements.

12.2 Comité d'attestation d'études

La secrétaire générale précise qu'en raison des nouvelles nominations à la FÉECUM, nous ne sommes pas encore en mesure de combler ce poste. Ce sera fait à la prochaine réunion.

13. DISTRIBUTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le recteur demande l'avis des membres du Sénat sur la possibilité de rendre les procès-verbaux accessibles par voie électronique. Il souligne que nous reproduisons les procès-verbaux à 190 exemplaires et il s'interroge sur l'efficacité de cette façon de faire. Les coûts d'impression peuvent s'élever à près de 1 000\$ par réunion. Or, il y a quatre réunions du Sénat et quatre réunions du Conseil par année. La mise sur réseau serait relativement facile puisque les procès-verbaux sont déjà préparés à l'ordinateur. Il ne s'agit pas de faire disparaître les procès-verbaux, mais de les rendre au contraire plus accessibles tout en réalisant des économies. La version sur papier continuerait d'être expédiée aux membres.

- Mallet : Je suis entièrement d'accord. On devrait distribuer la version écrite aux membres du Sénat. Les autres pourraient y avoir accès par voie électronique. Il faut entrer dans le XXI^e siècle et du même coup, sauver des arbres.
- A. Bérubé : Je suis d'accord. Il faudrait savoir ce que font les autres universités. On pourrait publier la liste des propositions seulement. Celles-ci pourraient être sur le «gopher» ou le World Wide Web. Une des difficultés serait de donner au Secrétariat général les documents par moyen électronique. Il faut exiger que les documents soumis soient sur disquette. L'Université pourrait publier des extraits dans *Hebdo Campus*.
- Préfontaine : Je suis d'accord avec cette orientation. Ce serait un moyen de formation pour les gens, une façon de les sensibiliser à l'autoroute de l'information.
- Grell : Il ne faut pas séparer le problème de l'imputabilité et de la transparence. La révision de la liste d'envoi des procès-verbaux permettrait peut-être de faire des économies avant que l'Université se lance dans quelque chose de nouveau.
- LeBlanc : On pourrait faire cela aussi au niveau des facultés.
- J.-B. Robichaud : Je vois qu'il y a une ouverture. Éventuellement, on fera une proposition. Les choses ne se feront pas brusquement.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Lettre de la University of Western Ontario (Voir le Document B, page 38)

Le recteur explique qu'il a fait distribuer cette lettre afin d'informer les membres du Sénat de la prise de position d'éminents professeurs du pays concernant l'interdépendance entre la recherche et l'enseignement universitaire. M. Robichaud leur répondra qu'il a attiré l'attention du Sénat sur cette importante question.

- LeBlanc : Je me demande si les déclarations officielles suffisent pour montrer à la société que nous faisons quelque chose d'utile à l'université. Depuis deux ou trois ans, l'opinion du grand public est assez négative à l'endroit des universitaires.
- Grell : Nous demandons aux instances appropriées des informations quantitatives. Combien de personnes font de l'enseignement et de la recherche? Combien font de l'enseignement et de l'administration? Nous avons besoin de cette information par faculté, par département et par classe d'âge. Il faudrait connaître également le profil de ces personnes. Il est grand temps d'avoir un portrait de ce qui se passe ici et je le demande avec insistance.

- Massé : En termes concrets, est-ce que nous avons une mise en nomination d'une personne (au «Fellowship 3M»)? Qui va évaluer les candidatures?
- Tran Quang : Je suggère que cette lettre soit remise au Comité de planification financière. C'est important pour l'Université.
- Grell : Est-ce qu'il est temps de faire une proposition formelle?
- Président : S'il s'agit d'une petite proposition.
M. Grell répète sa demande d'information.
- Desjardins : On peut fournir ces données sans proposition. Nous sommes en train de compléter un tableau sur la charge académique. De ces tableaux, on peut tirer des renseignements pour bâtir des statistiques qui répondront aux questions de M. Grell. Le tableau est prêt depuis janvier, mais les données sont trop agglomérées. Je vous demande de la patience. Nous allons développer le premier tableau, puis nous ferons le deuxième.
- Grell : Je demande que ces tableaux soient comparables.
- Massé : Il faudrait établir des critères très objectifs et qui soient valides. Les crédits de dégrèvement ne sont pas un bon critère. On pourrait prendre ceux des organismes de subvention et ceux des autres universités.
- LeBlanc : Ces tableaux peuvent être utiles à l'interne, mais je ne voudrais pas qu'ils soient diffusés à l'extérieur, car ils pourraient être mal compris de la part du public.
- Massé : Quelle sera la réponse à cette lettre? Si l'Université de Moncton présente des candidatures à ces «fellowships», qui va se charger de l'étude des dossiers?
- Desjardins : On n'a pas eu à se prononcer sur une candidature. S'il y a une dimension recherche, le premier groupe à qui on fera appel, ce sera la FESR. Pour les autres considérations, il faudra voir les critères et agir selon ce que l'on nous demande.
- Massé : Les critères sont purement pédagogiques.
- Grell : Il est important de toucher le public universitaire dans les disciplines. On ne fait pas suffisamment d'efforts de ce côté. Il faudrait utiliser les médias appropriés.

14.2 **Qualité académique, rôle du Sénat**

Priscille Massé explique pourquoi elle a fait inscrire ce point à l'ordre du jour. Elle souligne que la qualité académique a deux composantes : l'enseignement et la recherche. L'évaluateur externe tient compte des deux. Madame Massé se dit en désaccord avec la politique linguistique en ce qui touche à la publication. La majorité des revues professionnelles et scientifiques étant de langue anglaise, elle se demande pourquoi les Acadiens ne les utiliseraient pas. Elle attire l'attention sur un autre critère de qualité académique : le nombre de subventions d'organismes tels que le CRSNG. Bien qu'il soit utilisé pour l'embauche et la permanence, Mme Massé considère qu'il y a un problème quand vient le temps d'évaluer la recherche. L'Université ne semble pas tenir compte des recommandations des évaluateurs externes concernant les ressources nécessaires. Elle donne des exemples : «Le doyen nous dit qu'il n'a pas de problème de ressources pour la mathématique alors que le rapport de l'évaluateur externe dit qu'un poste de professeur doit être créé. Le rapport du doyen soutient que le programme de recherche en biologie est excellent, alors qu'à la page 129, on dit qu'il y a peu de recherche. À la page 130, l'évaluateur observe une disproportion entre les commandites et les recherches subventionnées. Cette dichotomie est grave. Il y a un problème quelque part. Le rapport de l'évaluateur externe pour la biologie fait bien ressortir ce qui est dans la lettre que j'ai envoyée au Sénat en novembre dernier. C'est d'autant plus significatif que l'évaluateur externe provient d'une petite université. Si l'Université ne favorise pas l'obtention de subventions d'organismes

nationaux en sciences, la prochaine ronde d'évaluation des programmes sera difficile».

- Péronnet : Au sujet de la remarque sur la langue des revues scientifiques, on semble dire que la recherche en sciences humaines n'est pas de la recherche. En linguistique, on peut publier dans des revues scientifiques en français.
- J. Chiasson : On fait trop de cas des conseils nationaux tels que le CRSNG et le CRSH. Ils sont appelés à disparaître d'ici une quinzaine d'années. Allons-nous continuer de prendre comme étalons des comités caducs? L'argent va de plus en plus aux centres d'excellence et ceux-ci se trouvent dans les grandes universités. Les petites universités vont se faire dire de trouver l'argent ailleurs. Quel mal y a-t-il à aller chercher des contrats de recherche chez des compagnies, pourvu que l'on conserve le droit de publier?
- LeBlanc : J'ajouterais que les contrats de service apportent de l'argent à l'Université puisque nous en gardons un pourcentage pour couvrir les frais d'administration. Ce n'est pas le cas des subventions.

R : 33-SAC-950309

Paul Grell, appuyé par Priscille Massé, propose :

*«Que la rubrique **Qualité académique** soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat et en bon ordre.»*

- Jankowski : Cette proposition n'indique pas qu'il s'agira d'un comité plénier, ce qui veut dire qu'il pourrait y avoir d'autres propositions.
- A. Bérubé : Tel que la proposition est présentée, je suis contre. La discussion générale devrait se faire en comité plénier. Il devrait y avoir un avis de résolution pour que l'on sache sur quoi on votera et pour que l'on puisse se préparer. On s'en va vers un débat qui va durer très longtemps.
- Président : On peut avoir un comité plénier, mais sans document.
- Tran Quang : Au nom de l'efficacité, on évite trop souvent les questions de fond de l'Université.
- Président : Je demande à Paul Grell d'amorcer ce point et d'apporter un martyr.

Vote sur R33 Pour 18

Contre 2

ADOPTÉE

- Massé : C'est vrai qu'il y aura des réductions au CRSNG. Mais là où Julien Chiasson n'a pas raison, c'est au sujet de la valeur des commandites. Les résultats de ces recherches ne font pas nécessairement l'objet de publications. Les lacunes ont été rapportées dans le rapport de l'évaluateur externe des programmes de biologie.
- Mallet : Nous avons besoin de ressources, mais je ne veux pas en demander pour ma faculté au détriment des autres. Il faut faire l'étude de l'ensemble des besoins.
- Jankowski : Enfin, nous avons une question de fond d'ordre académique et je suis content d'apprendre qu'il y aura un document martyr. On ne peut laisser sans réponse cette intervention. Les budgets des organismes nationaux seront coupés.
- Préfontaine : Point d'ordre. On a déjà voté qu'on allait revenir sur cette question.
- Président : Je vous demande d'attendre à la prochaine réunion.

14.3 Coût des programmes

P : 34-SAC-950309

Priscille Massé, appuyée par Pierre Ouellette, fait la proposition suivante :

«*La proposition de tout nouveau programme d'enseignement au Sénat par le Comité conjoint de la planification ne peut être approuvée par le Sénat si elle n'inclut pas une évaluation des coûts et des ressources disponibles.*»

- J. Chiasson : Question de procédure. Il me semble qu'à la rubrique *Affaires nouvelles*, on ne présente pas de proposition nouvelle. Celle-ci devrait être traitée à la prochaine réunion. Il n'y a pas eu de proposition préalable. On est en train de changer les règles du jeu. Je demande que cette proposition soit examinée à la prochaine réunion du Sénat.
- Président : Je considère cette intervention comme un point d'ordre. La proposition sera considérée à la prochaine réunion du Sénat.
- Ouellette : Le raisonnement invoqué est que la proposition prend le monde par surprise, alors qu'en réalité, on en a souvent parlé. Il s'agit d'une question d'irresponsabilité en matière de nouveau programme au Sénat.
- J.-B. Robichaud : Le rapport d'Adrien Bérubé contient une proposition concernant le financement. C'est comme si les sénateurs voulaient court-circuiter le mécanisme qu'on s'est donné pour régler cette question. Nous avons un comité qui fait du travail. Le cadre des *Affaires nouvelles* ne convient pas pour ce genre de question.
- Président : À la rubrique *Affaires nouvelles*, on annonce qu'une question sera traitée à la prochaine réunion du Sénat. Je maintiens ma décision.
- Massé : Je ne m'oppose pas à ce qu'on reporte la discussion. Le document de M. Bérubé a été distribué ce matin. On n'a pas eu le temps de le lire.
- Président : On aura la chance de le traiter à la prochaine réunion.
- Weil : Je veux une certitude concernant le point d'ordre. On dit qu'on ne peut faire de proposition à la rubrique *Affaires nouvelles*. Si c'est le cas, qu'on l'inscrive dans les règlements du Sénat et qu'on ne fasse pas d'exception.
- Président : Il n'y a pas de règlement comme tel. Le code Morin n'interdit pas de faire des propositions dans les *Affaires nouvelles*. C'est une pratique que le Sénat peut se donner.
- Weil : Par le passé, on a fait des propositions sous cette rubrique. Il ne faudrait pas que ce soit le président qui décide ce qui peut ou non faire l'objet d'une proposition.
- Tran Quang : Je suis d'accord qu'il n'y ait pas de propositions nouvelles à cette rubrique. On n'a pas le droit de transférer le contenu des *Affaires découlant* d'une réunion à *Affaires nouvelles*.
- Président : J'ai demandé l'avis de l'assemblée quand nous avons adopté l'ordre du jour et celle-ci a choisi de les traiter dans *Affaires nouvelles*.

14.4 **Programmes coopératifs**

Le recteur rappelle que la formule de programmes coopératifs a été retenue comme un objectif prioritaire dans le Plan stratégique. Selon lui, la lettre adressée à Norman E. Webster (qui a été distribuée aux membres du Sénat) n'a rien de contraignant. M. Webster est intéressé à soutenir les programmes coopératifs, c'est pourquoi une demande lui a été soumise. Elle nous a valu une contribution de 250 000\$. Le recteur demande aux membres de réfléchir au mécanisme que devrait se donner le Sénat pour prendre en charge l'encadrement du développement de ces programmes. La question pourrait faire l'objet d'un comité plénier.

15.5 **Suite à donner aux lettres de Paul Grell, Christophe Jankowski et Roland G. LeBel**

(Voir le Document L, page 128)

- A. Bérubé : On peut remettre la discussion de ces trois lettres à la prochaine réunion.
- Grell : C'est là depuis longtemps. La lettre concernait le Comité de planification financière.

J'aurais aimé que ce comité nous expose ses conclusions avant la réunion du Conseil des gouverneurs de décembre 1994. Mais le point reste valable si nous sommes d'accord d'adopter certaines lignes de fond.

P : 35-SAC-950309

Paul Grell, appuyé par Pierre Ouellette, propose :

«Que les résultats du Comité de la planification financière pour l'exercice du budget 1995-1996 soient présentés lors de la prochaine réunion du Sénat.»

- Président : On peut transmettre ce point au prochain Sénat. On n'a pas besoin de résolution.
- A. Bérubé : Monsieur Grell demande-t-il d'inviter le Comité de la planification financière à faire une présentation de ses travaux?
- Président : Des mesures seront prises par le Bureau de direction du Sénat.
- Jankowski : Pour ce qui est de ma lettre, j'ai préparé un document qui sera débattu par mon Conseil. Le sujet ne sera pas prêt pour la prochaine réunion du Sénat.
- J.-B. Robichaud : Concernant la lettre de Roland G. LeBel, j'y ai répondu en tant que président du Sénat. Ma lettre invite M. LeBel à continuer de s'intéresser au développement durable. Je lui suggère de rencontrer Louis Lapière (directeur de la Chaire d'études en développement durable) pour voir quelles contributions l'École des sciences forestières pourrait fournir pour aider la Chaire à remplir sa mission. Je ferai déposer une copie de ma lettre dans les archives du Sénat. (Voir le Document L)
- Jankowski : Un membre de l'École des sciences forestières siège au Comité supérieur de la maîtrise en environnement.
- E. Robichaud : Je demande que cette question soit ramenée à la prochaine réunion du Sénat à la rubrique *Affaires découlant du procès-verbal*. Il semble y avoir un manque de communication entre l'École et la Chaire. C'est un problème fondamental. L'École a beaucoup de choses à apporter au développement durable. J'ai appris par l'*Acadie Nouvelle* que le titulaire de la Chaire d'études en développement durable avait été nommé. Ce n'est pas normal.
- J.-B. Robichaud : La communication par instances interposées est à éviter. Il est préférable que l'École et la Chaire communiquent directement. Si l'on a des choses à se dire, qu'on le fasse. Une instance comme le Sénat peut agir comme arbitre, mais il faudrait que la discussion entre les deux se fasse avant que nous abordions cette question au Sénat.
- Mallet : Je suis entièrement d'accord. Nous, à la Faculté, nous sommes ouverts à la communication, mais nous n'avons jamais été consultés sur le programme des sciences forestières.

15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 25 mai 1995 à 9 heures.

6. CLÔTURE

R : 36-SAC-950309

Michèle Trudeau, appuyée par Bernadette Bérubé, propose :

«Que la séance soit levée.»

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

Il est 18 h 16.

Contresigné le _____

Président

Secrétaire

DOCUMENTS